



## Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

### 4111 - Modes de garde petite enfance

#### **Financement dans le cadre des contrats de territoire : aides dans le domaine des structures d'accueil de la petite enfance**

#### **Rapport n° CP/2015/586**

#### **Service gestionnaire :**

Service établissements et institutions

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter des demandes de subvention pour des investissements réalisés par des Communes et des Communautés de Communes dans le domaine des structures d'accueil de la petite enfance.

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement de modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale déterminée en fonction de la dépense prévisionnelle. Ces projets sont inscrits aux différents contrats de territoire.

Il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution de 5 subventions concernant les opérations détaillées ci-dessous. Ces opérations sont inscrites aux annexes financières des contrats de territoire.

### **I - Territoire NORD**

#### **1 - Canton de BISCHWILLER**

#### **Création d'un local pour activités associatives à caractère social Contrat de territoire de Bischwiller 2010 – 2015 PIL (Projet Intérêt Local) n° 5614**

Afin de pouvoir mettre à disposition un local commun aux différentes associations caritatives de Bischwiller, permettant le regroupement d'activités, d'échanges ainsi que la mutualisation des biens et des services proposés, la Ville de Bischwiller a décidé de réaliser des travaux de réaménagement d'un local sis au rez-de-chaussée du 22 rue de la Gare.

Le coût prévisionnel des travaux (plâtrerie, reprise du réseau électrique, reprise des réseaux d'eau et de chauffage, remise en peinture, petits travaux de menuiserie intérieure) s'élève à 41 667 € HT.

Le montant de l'aide susceptible d'être accordée est de 7 916.73 € sur la base du taux modulé de la commune (19 %).

Il vous est proposé d'accorder à la Ville de Bischwiller, une subvention de **7 916.73 €** dans le cadre du contrat de territoire de Bischwiller pour les travaux de réaménagement d'un local pour activités associatives à caractère social à Bischwiller.

## **2 – Canton de BRUMATH**

### **Construction d'une école, d'une structure périscolaire et d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) du regroupement pédagogique intercommunal (RPI Sud) à Donnenheim**

#### **Contrat de territoire de Brumath Basse Zorn 2010 – 2015 n° 10408**

La Communauté de Communes de la Région de Brumath a décidé d'implanter rue des Cigognes à Donnenheim une école intercommunale et une structure périscolaire à Donnenheim.

Cette école permettra de passer d'un RPI dispersé à un RPI concentré et réunira sur un seul et même site l'ensemble des classes du 1<sup>er</sup> degré des 4 communes : Donnenheim, Bilwisheim, Mittelschaeffolsheim et Olwisheim. Elle sera dotée de 7 classes : 2 classes maternelles et 5 classes élémentaires.

Elle comportera également des salles de sciences, une salle d'évolution, des salles de repos pour les maternelles, des salles dédiées : une salle des maîtres, un bureau de direction, des locaux de rangement et un espace reprographie.

Afin de tenir compte de l'évolution démographique future des communes du RPI, ce nouvel espace devra permettre à l'avenir la création de deux classes supplémentaires : une en maternelle et une en élémentaire.

Pour la partie périscolaire incluant un ALSH, 92 élèves sont inscrits pour la rentrée de septembre 2015 dont 38 enfants de moins de six ans.

La structure a été inaugurée le 16 octobre 2015.

Le coût total de l'opération s'élève à 4 938 520.86 € HT. Le projet ayant des spécificités pluridisciplinaires, une approche transversale de la participation financière était prévue dès l'élaboration du contrat de territoire.

La participation financière du Département est gérée en 3 dossiers de subventions, répartis de la manière suivante entre les trois modes d'action concernés :

#### **Au titre de l'aide aux travaux de construction de l'école :**

Le coût des travaux pour la partie école est estimé à 3 358 194 € HT.

La surface retenue, déduction faite des circulations, est de 1 130 m<sup>2</sup>.

Pour les communes sièges d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) concentré, le Département finance les travaux de constructions d'écoles à hauteur de 10% d'un montant subventionnable plafonné à 1 060€ HT par m<sup>2</sup>, honoraires d'architecte et assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) inclus.

Le coût éligible retenu dans le cadre du contrat de territoire de Brumath Basse Zorn est de 1 197 800 € HT (1 130m<sup>2</sup> (déduction des circulations) x 1 060€ HT /m<sup>2</sup>) au taux de 10% soit une subvention prévisionnelle de **119 780 €**.

#### **Au titre de l'aide aux structures d'accueil de la petite enfance :**

Le coût éligible retenu dans le cadre du contrat de territoire de Brumath Basse Zorn est de 485 534.88 €. Le taux applicable est de 29 % soit une subvention prévisionnelle de **140 805.12 €**.

Ce projet est également retenu au titre de l'accueil de loisirs sans hébergement.

La subvention concernant l'ALSH sera proposée lors d'une réunion de l'assemblée délibérante début 2016.

Il vous est proposé d'accorder à la Communauté de Communes de la Région de Brumath, **260 585.12 €** de subvention dont 119 780 € au titre de l'aide aux travaux de construction de l'école et 140 805.12 € au titre de l'aide aux structures d'accueil de la petite enfance pour la construction d'une école intercommunale et du périscolaire du RPI Sud à Donnenheim.

Il y a lieu d'établir une convention de financement avec la Communauté de Communes de la Région de Brumath. Le projet de convention est joint en annexe du présent rapport.

### **3 – Canton de HAGUENAU**

#### **Acquisition de divers équipements destinés aux structures petite enfance et périscolaires à Haguenau**

#### **Contrat de territoire de la Région de Haguenau 2011 – 2016 PIL (Projet Intérêt Local) n° 8458**

La Communauté de Communes de la Région de Haguenau a décidé d'acquérir au titre de l'année 2015 des équipements supplémentaires pour mener à bien les projets en direction des enfants (mobilier, électroménager et matériel de motricité). Ils sont destinés au multi-accueil « le Petit Navire », à la halte-garderie « les P'tits Loups » ainsi qu'aux accueils périscolaires « Metzgerhof », « Musau », « Bellevue », « l'Île aux enfants » et « Roses ».

Le taux d'intervention de la subvention susceptible d'être allouée est de 25 % de la dépense prévisionnelle hors taxes estimée à 13 793.37€.

Il vous est proposé d'accorder à la Communauté de Communes de la Région de Haguenau, une subvention de **3 448.34 €** dans le cadre du contrat de territoire pour l'acquisition de divers équipements destinés aux structures petite enfance et périscolaires à Haguenau.

### **II - Territoire SUD**

#### **Canton de MOLSHEIM**

#### **Travaux de mise aux normes de l'accueil périscolaire et création d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à Ergersheim**

#### **Contrat de territoire de Molsheim - Mutzig et Hasel 2010 – 2015 n°11513**

La commune d'Ergersheim a décidé de procéder à des travaux de rénovation intérieure dans l'actuel périscolaire sis place de la Mairie en vue de sa transformation en accueil de loisirs sans hébergement.

La mise aux normes permettra d'accueillir les enfants hors périodes scolaires dans un espace optimisé et sécurisé et de pérenniser les différentes activités proposées tout au long de l'année scolaire. Les travaux sont en cours.

En ce qui concerne l'accueil des moins de six ans (périscolaire), le prix plafond de référence pour le calcul de la dépense subventionnable est de 23 000 € par place. La structure accueille 30 enfants de moins de six ans. Le coût des travaux est estimé à 154 327 € HT et reste donc inférieur au prix-plafond.

Le montant de l'aide susceptible d'être accordée est de 40 125 € correspondant à 26 % de la dépense prévisionnelle hors taxes, travaux et honoraires compris.

Ce projet a également été retenu au titre de l'accueil de loisirs sans hébergement. Le 7 septembre 2015, la commission permanente du Conseil Départemental a accordé à la commune d'Ergersheim une subvention de 10 693,80 € au titre du soutien aux installations

socio-éducatives communales ou intercommunales. La dépense éligible a été plafonnée eu égard au nombre de jours prévisionnels d'ouverture de l'ALSH.

Il vous est proposé d'accorder à la Commune d'Ergersheim une subvention de **40 125 €** dans le cadre du contrat de territoire de Molsheim - Mutzig et Hasel pour les travaux de mise aux normes du périscolaire et la création d'un accueil de loisirs sans hébergement.

### **III - Territoire OUEST**

#### **Canton d'INGWILLER**

##### **Création d'une maison de l'enfance à Rauwiller**

##### **Contrat de territoire de l'Alsace Bossue Pays de Sarre-Union 2011 – 2016 n°7760**

La Communauté de Communes de l'Alsace Bossue a décidé d'implanter un multi-accueil de 20 places sur la commune de Rauwiller pour répondre aux besoins des familles de Baerendorf, Kirrberg, Goerlingen, Hirschland et Rauwiller.

Cette structure a ouvert ses portes le 24 août 2015. Plusieurs services y sont proposés :

- **un multi-accueil** « les Lucioles » de 20 places. Il peut accueillir 20 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans en accueil régulier avec la possibilité d'un accueil occasionnel.

- **un périscolaire** « les Petits Crayons » qui accueille les enfants le temps de la pause méridienne et le soir après l'école jusqu'à 18 H 15.

La surface totale est de 654 m<sup>2</sup> dont 438.30 m<sup>2</sup> pour le multi-accueil et 216 m<sup>2</sup> pour le périscolaire.

- **un Relais Parents et Assistants Maternels** de l'Alsace Bossue qui propose aux assistants maternels accompagnés des enfants des ateliers d'éveil le lundi de 9h à 11h, ainsi que des permanences les lundis après-midi, mercredis matins et vendredis toute la journée.

Le coût total de l'opération s'élève à 2 168 626 € HT.

Pour le multi-accueil : le taux modulé de 32 % appliqué à la dépense subventionnable de 700 000 € x 67 % (espace affecté), représente une subvention prévisionnelle de 150 080 €. En ce qui concerne l'accueil des moins de six ans (périscolaire), le prix plafond de référence pour le calcul de la dépense subventionnable est de 23 000 € par place. L'application du taux modulé (32 %) x 33 % (surface) représente une subvention prévisionnelle de 58 291 €. Au total, le montant de l'aide proposée au titre des modes de garde petite enfance est de 208 371 €.

Ce projet a également été retenu au titre de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Le 2 juin 2014, la commission permanente du Conseil Général a accordé à la Communauté de Communes d'Alsace Bossue une subvention de 8 547.52 € pour la structure périscolaire avec accueil de loisirs sans hébergement à Rauwiller au titre du soutien aux installations socio-éducatives communales ou intercommunales. La dépense éligible a été plafonnée eu égard au nombre de jours prévisionnels d'ouverture de l'accueil de loisirs. La subvention a été versée le 01 octobre 2015.

Il vous est proposé d'accorder à la Communauté de Communes d'Alsace Bossue une subvention de **208 371 €** dans le cadre du contrat de territoire pour la création de la maison de l'enfance à Rauwiller.

Il y a lieu d'établir une convention de financement avec la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue. Le projet de convention est joint en annexe du présent rapport.

**Incidences financières :**

En cas d'accord avec les propositions ci-dessus, les crédits nécessaires seraient engagés sur 2 autorisations de programme pluriannuelles (AP) :

- AP : « R 2015 MODES DE GARDE 2015/2 »

Montant de l'AP : 1 848 400 €

Montant disponible de l'AP : 545 170 €

Crédits proposés : 400 666.19 €

- AP : AP 2015/1 « R 2015 ENSPRI2 » ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

Montant de l'AP : 2 300 000 €

Montant disponible sur l'AP: 405 583 €

Crédits proposés : 119 780 €

L'ensemble des dossiers présentés est conforme à la programmation prévue dans les contrats de territoire correspondants. Les maîtres d'ouvrage ont déposé un dossier complet avant la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les communes et leurs groupements.

Les commissions territoriales Nord, Sud et Ouest ont donné un avis favorable pour les propositions de subventions afférentes à leur territoire respectif.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 520 446.19 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés. Elle autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à signer les deux conventions de financement, jointes à la présente délibération, passées avec les Communautés de Communes de la Région de Brumath et de l'Alsace Bossue.*

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,



Frédéric BIERRY